

# **CARBILEB**

Chambre d'Arbitrage et de Règlement négocié  
des Litiges Economiques en Béarn

## **Modèle de clause compromissoire à inclure dans les contrats / conventions**

« Le présent contrat (ou convention) est soumis au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent, d'un commun accord, à se réunir et mettre en place une solution amiable.

Tout litige survenant à l'occasion du présent contrat sera soumis à la médiation conformément au règlement de la CARBILEB - Chambre d'Arbitrage et de Règlement négocié des litiges économiques en Béarn - dont les parties ont eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer.

A défaut l'attribution de juridiction est faite au Tribunal Administratif de Pau. »